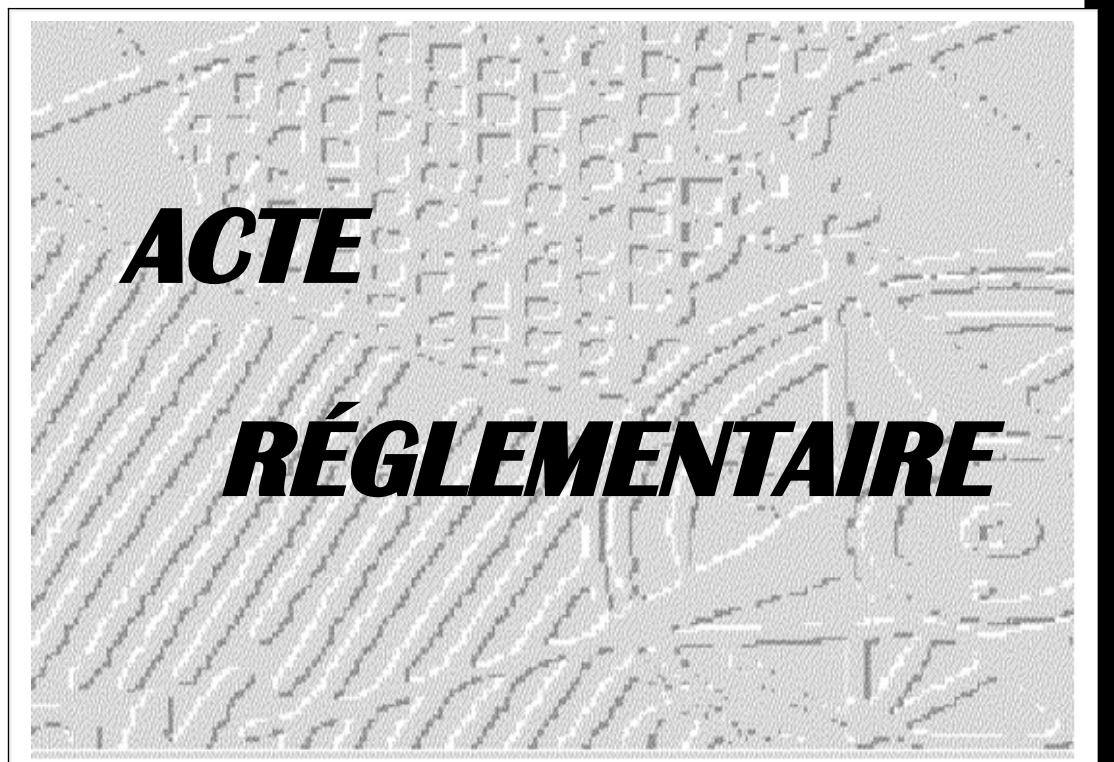




REGION REUNION  
www.regionreunion.com



**S  
E  
P  
T  
E  
M  
B  
R  
E  
  
2  
0  
2  
5**



**Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional**

**Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 12 septembre 2025**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

## Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25005561.....  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME CÉLINE SITOUZE, 8ÈME VICE-  
PRÉSIDENTE

ARRÊTÉ DAJCP N° 25005561  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Madame Céline SITOUBE  
8ème Vice-Présidente  
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210008 du 02 juillet 2021 relative à la délégation de compétences de la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;

**Considérant** que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la convention de coopération constitutive du Groupe Régional des Aires Éducatives (GRAE) de la Réunion.

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Madame Céline SITOUBE, pour et exclusivement :

- signer la convention de coopération constitutive du Groupe Régional des Aires Éducatives (GRAE) de la Réunion.

**Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com).

Saint-Denis, le 12 SEP. 2025

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :  
Madame Céline SITOUBE  
8ème Vice-Présidente



  
Hugette BELLO